

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation du public sera ouverte en mairie de Chabrignac, pendant 4 semaines consécutives, du 26 mars au 23 avril 2019 inclus, sur le projet présenté par la société SCEA Préparation de Broutards Limousins, relatif à l'exploitation d'un site d'élevage de 650 places dédié à la préparation sanitaire et alimentaire de bovins situé sur la commune de Chabrignac. Le dossier déposé sera instruit selon la procédure de l'enregistrement prévue conformément aux articles R. 512-46-11 et suivants.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées au titre de la rubrique suivante :

Rubrique : 2101 : Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc.) - 1. Élevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels b. de 401 à 800 animaux – **Quantité :** 650 places pour bovins – **Régime :** Enregistrement

Les prescriptions générales applicables sont fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Dans le cadre de son projet, la SCEA Préparation de Broutards Limousins sollicite un aménagement aux prescriptions générales applicables en ce qui concerne la distance minimum de 100 mètres entre les bâtiments d'élevage et leurs annexes et les habitations (article 5.1 de l'arrêté ministériel précité).

Le dossier (demande d'enregistrement) sera tenu à la disposition du public, du 26 mars 2019 au 23 avril 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>
- en mairie de Chabrignac aux heures d'ouverture des services, à l'exception des jours fériés :
 - du lundi au jeudi : de 08h00 à 12h00
 - le vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Durant cette même période, le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre de consultation du public, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par monsieur le maire de la commune, tenu à sa disposition en mairie de Chabrignac,
- adresser au préfet ses observations et propositions :
 - par correspondance adresser à monsieur le préfet de la Corrèze, bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham BP 250 19012 Tulle cedex.
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Consultation du public sur le projet de SCEA PBL)

Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de consultation du public, soit le 23 avril 2019 au plus tard.

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande d'exploitation sollicitée au titre de la procédure de l'enregistrement (enregistrement éventuellement assorti de prescriptions complémentaires ou un arrêté préfectoral de refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis de consultation ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>.

Tulle, le - 6 MARS 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Eric ZABOURAEFF